



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 32'000.-  
permettant le changement des anciennes fenêtres de  
l'immeuble Industrie 5 et la mise aux normes du réseau  
électrique**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Après avoir occupé l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de cet immeuble depuis 45 ans, la locataire est malheureusement décédée.

En parallèle à cela, d'importants défauts ont été constatés sur le réseau électrique de cet immeuble lors d'un contrôle périodique, dont notamment la présence de fils encore en coton qui doivent impérativement être remplacés.

De plus, le bureau du fontainier recevra prochainement des équipements électroniques dans le cadre de l'automatisation du réseau d'eau et le tableau électrique de l'immeuble devra être adapté en conséquence, en plus d'être remis au goût du jour.

Le Conseil communal avait initialement prévu de vous soumettre une demande de crédit de fr. 95'000.- afin de rénover entièrement le logement en question, mais une personne recherchant un appartement à loyer modéré souhaite le louer en l'état.

Dans un but d'économie d'énergie, nous prévoyons tout de même de changer les fenêtres de cet appartement avant sa prochaine location. Celles des parties communes étant dans le même état seraient également remplacées, soit 12 fenêtres au total. A noter que celles du bureau communal sont neuves.

Le changement des fenêtres ainsi que les travaux électriques effectués dans l'appartement pourront être conservés tel quel lors d'une future rénovation complète. Seuls les branchements électriques de la cuisine et de la salle de bains devraient être modifiés en fonction des nouveaux agencements.

Les coûts se décomposent ainsi :

Remise aux normes des installations électrique du logement :	fr.	7'300.-
<i>(La remise aux normes du solde des installations électriques a déjà été confiée à une autre entreprise)</i>		
Remise aux normes des install. téléphone/TV du logement :	fr.	1'200.-
Modification du tableau électrique de l'appartement :	fr.	1'300.-
Modification du tableau électrique de l'immeuble :	fr.	5'200.-
Changement des fenêtres :	fr.	17'000.-
<b>Total :</b>	<b>fr.</b>	<b>32'000.-</b>

C'est pourquoi, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



**Commune des Ponts-de-Martel**

## **ARRÊTÉ**

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2014,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

sur proposition du Conseil communal

### **arrête :**

**Article premier :** Un crédit de fr. 32'000.- est accordé au Conseil communal pour le changement des anciennes fenêtres de l'immeuble Industrie 5 et la mise aux normes du réseau électrique.

**Article 2 :** La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°J942.503.49 et ne sera pas amortie.

**Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 29 avril 2014

Au nom du **CONSEIL GENERAL,**

Le président,

Le secrétaire,

Jean-Marc Robert

Simon Kammer